



## Leger accrochage vehicule client garage

Par **halororo**, le **27/08/2012** à **21:34**

Bonjour,

je suis actuellement apprenti dans un garage automobile

j'ai eu un léger accrochage en sortant le véhicule d'un client de l'atelier en marche arrière et sans aucune visibilité de la lunette arrière

l'accrochage était à une vitesse inférieure à 4 km/h

j'ai tout de suite pu constater les dégâts en présence du client, et avertis le sous responsable présent sur les lieux

j'aimerais savoir si c'était bien l'assurance de l'entreprise qui allait tout prendre en charge ?

j'indique également que le parking est très petit et mal disposé, la marge de manœuvre est quasi nulle, mon collègue a déjà eu un cas similaire !

j'ai le permis B en cours de validité

Par **chaber**, le **28/08/2012** à **06:17**

bonjour

Selon le code civil, l'employeur est responsable de ses salariés.

Un garage est responsable des véhicules qui lui sont confiés.

Il appartient à l'employeur de faire déclaration à son assureur, ou de remettre lui-même le véhicule en état.

Il ne doit y avoir aucune retenue éventuelle sur votre salaire.

Par **halororo**, le **28/08/2012** à **10:50**

bonjour

merci de votre reponse , cela me rassure ! , je tiendrais au courants si j'ai des probleme pendant les demarche de l'assurance , encore un grands merci !